

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Bachelor Universitaire de Technologie
Campagne 2025 – 2026

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses **articles L. 613-38 et suivants** ;
- VU** l'**arrêté du 20 avril 1994** relatif au diplôme universitaire de technologie ;
- VU** l'**arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université **n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021** ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'IUT de Blois,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en 1ère année de B.U.T. et de dispense de baccalauréat pour l'année universitaire 2025–2026 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

Président : Samuel CALLÉ, directeur de l'IUT

Membres : Laurianne BLANC, co-chef de département - RT
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué – EDF-
Cyril DE RUNZ, chef de département - MMI
Kévin DESCoubES, chef de projet - Kernl
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur - RT
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI
Lionel HAUMESSER, co-chef de département – MP
Fanomezantsoa RANDRIANAIVO, chef de département - SGM
Emmanuel RHENY, graphiste-designer – MANOLABO
Loïc TESSIER, enseignant chercheur - SGM
Mustapha ZAGHRIoui, chef de département – MP

Suppléants : Patrick LAFFEZ, département - MP
Catherine CHENU, département - SGM
Julien LASSERRE, département - MMI
Rémi ROUFFAUD, co-chef de département - RT

Article 2 : Affichage

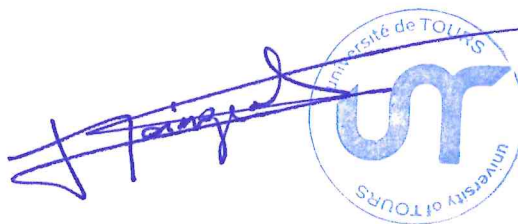
La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 3 décembre 2024

le Président de l'Université



Philippe ROINGEARD